

Préparations dangereuses: classification, emballage et étiquetage

1996/0200(COD) - 10/02/1999 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de Mme Monica Stefania BALDI (UPE, I), le Parlement européen a approuvé, avec trois amendements, la position commune du Conseil concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses. Les amendements adoptés visent en particulier: - l'amélioration de la procédure du comité pour toute adaptation de la directive au progrès technique; - un étiquetage plus sévère en cas de risque de réaction allergique; - la prise en compte des résultats des tests antérieurs pour déterminer la toxicité aquatique aiguë.